



VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Sur la Commune de SAINTE LUCE (38970) 26 rue des Douillères

**UNE MAISON D'HABITATION
D'UNE SURFACE HABITABLE DE 100,48 M2
COMPRENANT REZ-DE-CHAUSSEE, CAVE ET COMBLES
(cadastrée section B n° 522)**

**ADJUDICATION FIXEE LE MARDI 5 JUILLET 2022 A 14 HEURES
à l'audience du Juge de l'Exécution des Saisies Immobilières
du Tribunal Judiciaire de GRENOBLE au Palais de Justice,
Place Firmin Gautier – 38000 GRENOBLE**

**Visite prévue sur place le mardi 28 juin 2022 de 11 heures à 12 heures
par le ministère de la SELARL LEGALACT, Huissiers de Justice à GRENOBLE**

DESIGNATION

Sur la Commune de SAINTE LUCE (38970), 26 rue des Douillères, une maison d'habitation d'une surface habitable de 100,48 m2 comprenant rez-de-chaussée, cave et combles (cadastrée section B n° 522).

CAHIER DES CONDITIONS DE VENTE

Le cahier des conditions de vente contenant les clauses et conditions de la vente a été dressé par la SELARL EYDOUX-MODELSKI – BASTILLE AVOCATS, et déposé au Greffe du Juge de l'Exécution des Saisies Immobilières du Tribunal Judiciaire de GRENOBLE le 20 janvier 2022.

FRAIS - ENCHERES

Les frais préalables seront payables, comme les frais postérieurs par l'adjudicataire EN SUS du prix.

Les enchères ne seront reçues que par ministère d'un avocat inscrit au Barreau de GRENOBLE qui ne pourra être porteur que d'un seul mandat. Les enchères sont pures et simples et chaque enchère doit couvrir l'enchère qui la précède.

MISE A PRIX : 44.000 €

CONSIGNATION POUR ENCHERIR : 4.400 €

Par chèque de banque émis à l'ordre de la CARPA, ou remise d'une caution bancaire irrévocable.

Pour extrait : Pascale MODELSKI, Avocat
www.bastille-avocats.fr

Pour tous renseignements s'adresser à la SELARL EYDOUX-MODELSKI – BASTILLE AVOCATS, Avocats susnommés Tél 04.76.46.27.43 – www.bastille-avocats.fr, et pour prendre communication du cahier des conditions de vente au Greffe du Tribunal Judiciaire de GRENOBLE, où il est déposé, tous les jours, de 14H à 16H, sauf le MARDI.